

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
17 novembre 2000
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 27^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 26 octobre 2000, à 15 heures

Présidente : Mme Barrington (Vice-Présidente)..... (Irlande)**Sommaire**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce et développement (*suite*)
- b) Produits de base (*suite*)
- c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (*suite*)

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

En l'absence du Président, Mme Barrington (Irlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce et développement (suite)

b) Produits de base (suite)

c) Crise de la dette extérieure et développement (suite)

1. **M. Popov** (Biélorus), rappelant que la création d'un système commercial universel, plus juste, plus transparent et plus fiable est un objectif stratégique retenu par la communauté internationale, constate que, pour la majorité des pays, l'équité et la fiabilité des échanges commerciaux internationaux, qui reposent sur le principe de la non-discrimination, passent avant les principes de l'universalité et de la transparence. Malheureusement, des mesures protectionnistes, discriminatoires et restrictives excessivement rigoureuses continuent d'être appliquées aux marchandises provenant de pays en développement et de pays en transition. La délégation biélorussienne partage donc la préoccupation exprimée par divers représentants devant les pratiques qui tendent à invoquer les normes relatives à la protection de l'environnement et de la main-d'oeuvre à des fins protectionnistes.

2. L'on constate en outre une tendance inquiétante à multiplier les enquêtes antidumping sur un certain nombre de produits provenant de pays en développement et de pays en transition. Il est inadmissible que des mesures économiques coercitives soient utilisées pour exercer des pressions politiques et économiques.

3. Pour de nombreux États, l'intégration pleine et entière dans l'économie mondiale et dans le nouveau système commercial international revêt un caractère d'urgence. Les pays en développement et les pays en transition ouvrent largement leurs marchés aux sociétés des pays développés mais, de la part de ces derniers, la démarche réciproque, souvent subordonnée à des considérations politiques, constitue l'exception plutôt que la règle.

4. Un nouveau consensus sur des principes mutuellement acceptables permettant une intégration plus complète aiderait les pays en développement et les pays en

transition à entrer dans le système multilatéral et leur ouvrirait plus équitablement l'accès aux sources de financement pour le développement. Les principes de l'équité et de la progressivité des droits devraient s'appliquer aux fins de l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral et faire partie intégrante de toutes les négociations commerciales, y compris celles relatives à l'admission de nouveaux membres à l'OMC. Au lieu d'exiger des réformes et d'en faire une condition préalable à l'admission, il vaudrait mieux que le processus de négociation soit mis à profit pour appuyer les réformes entreprises dans les pays qui demandent à être admis. Quant au principe de l'universalité, il serait mieux respecté en pratique si l'OMC décidait d'utiliser les six langues officielles de l'ONU.

5. Le succès de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut être attribué au fait que les documents finals ont tenu compte, de manière équilibrée, des intérêts des divers groupes de pays. Il serait bon d'appliquer le même principe pour traiter de toutes les questions urgentes.

6. Il faut espérer que le secrétariat de la CNUCED, en tenant compte des résultats de la quarantième session du Conseil du commerce et du développement, parviendra rapidement à mettre en place un dispositif pour la mise en oeuvre du plan d'action adopté à Bangkok, afin d'aider les pays à adapter leurs systèmes commercial et politique aux exigences de la mondialisation.

7. **M. Corpin** (Philippines) dit que, dans un monde toujours plus interdépendant, la prospérité des plus pauvres est dans l'intérêt de tous. L'intérêt commun de l'humanité doit donc être l'objectif central et primordial.

8. L'allègement de la dette et l'aide publique au développement constituent des moyens complémentaires de mettre en oeuvre un programme intégré de développement. La regrettable tendance qu'accuse, ces dernières années, la faiblesse persistante des montants de l'aide publique au développement est préoccupante et il faut espérer que les pays développés rempliront leurs engagements en consacrant 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies. Le représentant des Philippines rend hommage aux pays qui ont atteint cet objectif en espérant qu'ils continueront à donner l'exemple.

9. Le représentant des Philippines se déclare préoccupé par la mise en application plus lente que prévu de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Ce ralentissement semble indiquer que l'intérêt à l'égard de la question est en perte de vitesse. Il faut donc assurer un financement suffisant pour signaler que l'allègement de la dette des pays qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier vient en complément de l'aide publique au développement.

10. Le meilleur moyen d'éviter les crises de l'endettement est de limiter le montant des dettes contractées. Le secteur privé constitue le meilleur moteur du développement, et il est de l'intérêt des pays développés, qui en ont aussi le devoir, d'aider au développement économique de leurs partenaires moins développés. La délégation philippine estime donc encourageant le progrès que constitue la tenue, en 2001, d'une rencontre intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement.

11. Il importe de concevoir des moyens concrets d'ouvrir plus largement l'accès aux ressources internationales et de renforcer la cohésion et l'uniformité des divers systèmes monétaires, financiers et commerciaux pour favoriser le développement. Ces questions devraient prochainement faire l'objet des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (suite)

Projet de résolution A/C.2/55/L.12

12. **M. Anaedu** (Nigéria) présente le projet de résolution A/C.2/55/L.12, intitulé « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ».

Projet de résolution A/C.2/55/L.13

13. **M. Anaedu** (Nigéria) présente le projet de résolution A/C.2/55/L.13, intitulé « Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble des décisions

de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ».

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite)

a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (suite) (A/C.2/55/L.15)

Projet de résolution A/C.2/55/L.15

14. **M. Anaedu** (Nigéria) présente le projet de résolution A/C.2/55/L.15, intitulé « Examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ».

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/C.2/55/L.14)

Projet de résolution A/C.2/55/L.14

15. **M. Anaedu** (Nigéria) présente le projet de résolution A/C.2/55/L.14, intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ».

16. **M. Ferguson** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Cairns qui rassemble les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Fidji, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Uruguay, se déclare préoccupé par le fait que les marchés agricoles et agroalimentaires mondiaux restent fortement faussés par les aides à l'exportation, le montant élevé des subventions nationales et l'accès strictement limité aux marchés, et souligne l'urgence nécessitant d'une action internationale concertée pour mettre en oeuvre les réformes auxquelles l'Organisation mondiale du commerce s'est engagée dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.

17. Le Groupe Cairns se félicite de l'ouverture des négociations sur l'agriculture recommandées par l'OMC, auxquelles il a activement participé. Rien n'est plus important, pour les pays lourdement tributaires de leur secteur agricole, que d'accéder plus largement, dans des conditions plus équitables et plus compétiti-

ves, aux marchés des produits agroalimentaires et des textiles. Il est indispensable que les pays développés facilitent l'accès à leurs marchés et procèdent à des réformes de leur secteur agricole pour que le développement puisse prendre son essor. Si nécessaire que soit l'aide au développement, elle ne doit pas remplacer l'activité commerciale.

18. Il faut que les négociations de l'OMC sur l'agriculture aboutissent à des mesures concrètes et pratiques garantissant aux pays en développement un traitement spécifique et adapté à leur situation. Le Groupe Cairns demande à tous les membres de l'OMC de renouveler l'engagement qu'ils ont pris de procéder à une réorganisation complète du commerce mondial des produits agricoles, en réduisant sensiblement et progressivement les aides financières et autres mesures protectionnistes qu'ils appliquent, pour permettre aux pays en développement de réaliser des bénéfices économiques tangibles.

19. **Mme Waldvogel** (Observatrice de la Suisse) appuie l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et dit que son gouvernement s'est efforcé d'améliorer la coordination entre les pays participants en les aidant à prendre les dispositions nécessaires pour mieux analyser la situation, à mettre au point une stratégie en matière d'endettement et, aussi, en fournissant des fonds pour l'Initiative. L'allègement de la dette est nécessairement lié à l'élimination de la pauvreté. Les ressources libérées pourraient être affectées au financement des dépenses budgétaires prioritaires concernant la santé et l'éducation. Seul un dialogue entre les organismes publics et la société civile peut garantir que ces ressources seront efficacement utilisées, et il faudrait donc donner plus de transparence aux questions budgétaires et encourager les débats publics sur ces questions.

20. La Suisse engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à participer à l'Initiative et à y contribuer financièrement. Pour que le programme mondial de lutte contre la pauvreté porte ses fruits, il est indispensable de mettre en oeuvre un plan de réduction de la dette établi d'un commun accord dans le cadre de l'Initiative remaniée à cette fin.

21. **M. Klotowski** (Pologne) estime que l'allègement de la dette doit être l'un des piliers de la solidarité mondiale pour le développement et l'élimination de la pauvreté. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés peut avoir des résultats très

avantageux pour ces pays, à condition toutefois d'être gérée comme il convient. S'il s'agit seulement d'annuler les créances des pays créanciers, les résultats effectifs pour le développement des pays les plus pauvres seront probablement insignifiants. Pis encore, si les pays créanciers comptabilisent l'annulation de la dette en valeur nominale et réduisent en conséquence l'aide qu'ils apportent en ressources réelles, le solde final risque d'être négatif pour les pays débiteurs. Enfin, le partage des charges entre les pays créanciers risque de mettre les plus vulnérables de ces pays dans l'obligation de réduire unilatéralement leur aide au développement. Il importe donc d'éviter ces trois éventualités.

22. Il importe surtout de déterminer si les pays les plus pauvres auront une chance d'accéder aux marchés des capitaux et à de nouveaux débouchés pour leurs produits de base. L'expérience montre que les pays ayant un très faible revenu par habitant n'attirent guère les investisseurs étrangers. De nouveaux apports de fonds semblent nécessaires pour compléter l'allègement de la dette, et une initiative en faveur de pays pauvres très endettés, plus ambitieuse et plus largement financée, devrait donc être prioritaire parmi les préoccupations internationales et prévoir pour tous les pays pauvres très endettés l'annulation de leurs dettes au titre de l'aide publique au développement et une réduction très importante de leurs autres dettes publiques résultant d'accords bilatéraux. En l'absence d'un programme adéquat d'allègement de la dette, l'on peut difficilement espérer une véritable reprise économique pour les pays les plus pauvres et une réduction sensible de la pauvreté au cours des 15 années à venir.

23. Malgré les nombreux problèmes sociaux et économiques auxquels elle doit faire face en achevant sa transition vers une économie de marché, la Pologne s'est jointe à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pour un montant de 240 millions de dollars des États-Unis, et a en outre mis au point son propre système d'aide aux pays en développement et aux pays en transition : en 1999, le montant de cette aide s'est élevé à 36 millions de dollars.

24. **M. Huang Xueqi** (Chine) souligne que les pays les moins avancés sont réellement menacés d'être marginalisés et que, pour remédier aux déséquilibres et aux inégalités résultant de la mondialisation, il faut impérativement réformer le système économique mondial. Bien que le système commercial multilatéral soit un outil essentiel pour faciliter la mondialisation écono-

mique et la libéralisation des échanges, les intérêts des pays en développement ne sont pas pleinement pris en compte et les conditions avantageuses qui leur avaient été accordées ont été sévèrement restreintes. Si rien n'est fait pour redresser la situation, le système commercial multilatéral perdra sa crédibilité. Il est donc nécessaire de le réformer.

25. Il faut espérer que la nouvelle série de négociations débutera sans tarder et que les pays en développement y joueront un rôle plus important. Ces négociations devraient porter essentiellement sur la suite à donner aux négociations d'Uruguay. Les pays développés devraient remplir leur engagement d'assurer plus largement et plus régulièrement l'accès de leurs marchés aux produits et services des pays en développement, et adopter les mesures nécessaires pour que les produits des pays les moins avancés soient admis en franchise et hors contingent. Ils devraient en outre accroître leur aide publique au développement, fournir davantage d'assistance technique et augmenter leurs investissements dans les pays en développement.

26. La Chine, qui est sur le point d'entrer à l'OMC, s'acquittera des obligations qui lui incomberont à ce titre, sous réserve de l'équilibre requis entre les droits et les obligations, et se conformera aux règles et règlements de l'OMC, qu'elle s'emploiera activement à élaborer et à amender. La Chine agira en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus rationnel afin qu'un plus grand nombre de pays, dont les pays en développement, puisse bénéficier des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

27. La délégation chinoise rend hommage à certains pays à revenu intermédiaire qui s'efforcent d'annuler les dettes de pays en développement, notamment africains, et se félicite des initiatives prises à titre bilatéral par d'autres pays donateurs, ainsi que de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il convient toutefois de noter que cette initiative a été lancée au moment où l'aide publique au développement a atteint son niveau historique le plus bas. La délégation chinoise lance un appel pressant aux institutions financières internationales et aux pays développés pour qu'ils prennent de nouvelles mesures d'allègement de la dette des pays en développement afin que ceux-ci puissent atteindre leurs objectifs de développement, mais insiste sur le fait que l'allègement de la dette ne doit pas être au détriment de l'aide publique au développement.

28. **M. Kpotsra** (Togo) se demande comment l'on pourrait attendre des pays d'Afrique subsaharienne qu'ils parviennent à éliminer la pauvreté alors qu'ils affectent au service de la dette trois à cinq fois plus que ce qu'ils peuvent dépenser pour les services sociaux de base. Les chefs d'État et de gouvernement, réunis au Caire en avril 2000 lors du Sommet Afrique-Europe, ont noté avec une vive préoccupation qu'en dépit des nombreux efforts déployés aux échelons national, régional et international pour résoudre la crise de la dette, la dette extérieure de l'Afrique s'accroît à raison de quelque 12 % par an. Ils ont également noté, entre autres conséquences, que l'Afrique a de moins en moins accès aux marchés des capitaux privés et que le manque de confiance des investisseurs a des effets négatifs sur la croissance économique, le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

29. La crise de la dette extérieure de l'Afrique a été l'une des principales questions examinées par les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis en juillet 2000 lors du trente-sixième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Après avoir analysé en détail la situation sociale et économique du continent, le Sommet a demandé aux créanciers et à la communauté internationale d'adopter d'urgence des mesures étendant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés à tous les pays africains, en prélude à l'annulation de la dette extérieure du continent. Le Sommet a en outre demandé l'annulation de tous les arriérés de la dette extérieure de l'Afrique antérieurs au nouveau millénaire, étant entendu que les fonds ainsi libérés seraient utilisés pour lutter contre la pauvreté et, en particulier, pour améliorer les services sociaux et remettre en état les infrastructures. Le Sommet de l'OUA a aussi décidé de constituer un groupe d'experts chargés de proposer des mesures concrètes pour résoudre le problème de la dette et de définir une position africaine commune sur le financement du développement.

30. La communauté internationale a pris ces dernières années un certain nombre de mesures visant à résoudre efficacement le problème de la dette, mais il reste beaucoup à faire pour rompre le cercle vicieux de l'endettement et pour que les pays en développement les plus lourdement endettés soient en mesure de s'engager dans la voie d'une croissance durable.

31. Il est à présent urgent de régler la question de l'annulation de la dette extérieure de l'Afrique. La communauté internationale doit renforcer et élargir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et

prendre des mesures pour éviter que les dettes insoutenables, tant publiques que privées, ne s'accumulent. L'endettement excessif de l'Afrique n'est que l'un des obstacles à la reprise économique du continent et les stratégies visant à ramener la dette à un niveau acceptable devraient faire partie intégrante d'une politique d'ensemble donnant à l'Afrique les moyens de financer son développement.

32. **M. Kumamura** (Japon) note avec préoccupation les vues présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/55/396) et conteste, en particulier, qu'il n'y ait guère eu de progrès en matière de libéralisation des secteurs commerciaux intéressant spécialement les pays en développement, et qu'il existe d'importants déséquilibres entre les droits et obligations de ces pays. Les observations concernant la suppression des plafonds et de la progressivité tarifaires risquent de faire préjuger de l'issue des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. La délégation japonaise ne peut pas davantage accepter que les produits agricoles soient soumis au même régime commercial que les autres produits.

33. Quant à la question des services et infrastructures de transit des pays sans littoral, les difficultés auxquelles se heurtent les transports de transit entravent considérablement le développement des activités commerciales de ces pays. Il serait en outre indispensable d'instituer un véritable partenariat entre les pays sans littoral et les pays de transit, qui devraient collaborer pour améliorer les infrastructures et lever les autres obstacles à l'aménagement de couloirs de transport en transit, avec l'aide financière et technique de la communauté internationale.

34. S'agissant des produits de base, la délégation japonaise note que les cours actuellement trop bas de ces produits entraînent une diminution du revenu réel des pays en développement qui en sont fortement tributaires. Le libre jeu des lois du marché ne pourra pas toujours leur garantir des conditions économiques stables et permanentes, et il faut continuer d'aider ces pays à participer à des échanges rapides d'informations précises sur les marchés des produits de base. Étant l'un des plus gros importateurs de ces produits, le Japon continuera à financer le Fonds commun pour les produits de base, afin de renforcer le potentiel de ces marchés. Mais la délégation japonaise ne partage pas les vues qui, dans le rapport, peuvent faire préjuger de l'issue des négociations au sein de l'OMC, et ne peut accepter

la proposition de supprimer les mesures d'aide à l'agriculture en vigueur dans les pays développés.

35. En ce qui concerne la question de la dette extérieure, la délégation japonaise estime que l'endettement en soi n'est pas désavantageux et que les pays en développement pourraient obtenir des ressources plus importantes sous forme de prêts à des conditions préférentielles, que sous forme de subventions. Ces prêts permettraient aux pays de renforcer leur infrastructure économique, ce qui attirerait ensuite les flux financiers du secteur privé et stimulerait la croissance économique. Il demeure toutefois nécessaire d'alléger la dette des pays pauvres dont l'endettement a atteint un niveau insoutenable. La mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés se trouve retardée par des problèmes complexes, notamment des conflits et des troubles politiques internes dans les pays débiteurs. Le Japon fournit par ailleurs une assistance technique pour la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et l'élaboration d'études sur les stratégies en matière de réduction de la pauvreté. Les pays créanciers doivent en même temps réunir des fonds pour réduire l'endettement multilatéral.

36. Quelle que soit son importance, l'allègement de la dette n'est pas une panacée qui résoudra les problèmes des pays en développement. Ces pays auraient plutôt besoin de mener des politiques rationnelles en matière d'économie et de développement pour parvenir à une croissance rapide, durable et équitable.

37. **M. Abreha** (Éthiopie) dit que la communauté internationale reconnaît depuis longtemps la nécessité de mobiliser des ressources financières afin de réduire la pauvreté et de relever le niveau de vie général en Afrique, mais le PIB du continent n'ayant augmenté que de 2,1 % par an pendant les années 90, ce taux est très inférieur aux 7 % qui seraient nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

38. Bien que la communauté internationale ait élaboré diverses stratégies pour alléger la dette des pays en développement, le problème n'est toujours pas résolu. En Afrique, une grande partie des ressources est affectée au service de la dette, au détriment des investissements et de la reprise de la croissance. Une stratégie qui s'attaquerait à ces aspects du fardeau de la dette qui pèse sur l'Afrique déclencherait une réaction en chaîne positive en permettant d'investir dans les infrastructu-

res et en créant des conditions favorables aux investissements privés et à la création d'emplois.

39. La délégation éthiopienne se félicite de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, bien qu'il soit nécessaire d'aller plus loin pour tenir compte du rapport entre les ressources que les pays bénéficiaires recevront et l'ampleur de la tâche à laquelle ils devront faire face pour réduire la pauvreté. L'Initiative devrait permettre à ces pays de réaliser une percée sur le front de la pauvreté et d'en faire baisser les taux, et non pas seulement de payer sans trop de difficultés les charges liées au service de la dette. Pour éliminer définitivement le fardeau de la dette, il sera nécessaire d'annuler la dette extérieure et les arriérés, et la délégation éthiopienne se félicite de l'engagement pris par un nombre croissant de pays créanciers de consentir un allègement encore plus substantiel que ne le prévoit l'accord de Cologne. Elle s'inquiète toutefois de la lenteur de la mise en oeuvre de l'Initiative et du fait que son fonds d'affectation spéciale ne soit pas encore entièrement financé.

40. Vu les tâches écrasantes qu'impose le développement de l'Afrique, la communauté internationale ne peut compter uniquement sur l'allègement de la dette pour réduire la pauvreté. Des ressources supplémentaires fournies au titre de l'aide publique au développement sont indispensables et contribueraient à attirer de nouveaux investissements privés. L'ironie veut que la forte baisse de cette forme d'aide se soit produite au cours des années 90, décennie marquée par une série de conférences mondiales sur les questions sociales et le développement.

41. Les recettes d'exportation sont une autre source importante de financement pour le développement, mais la plupart des pays en développement ne peuvent réaliser ces recettes qu'en exportant des produits de base. La diversification des exportations, la levée des restrictions qui entravent l'offre, et l'accès aux marchés sont des domaines dans lesquels la coopération internationale est nécessaire. La délégation éthiopienne demande la mise en oeuvre rapide du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, institué en 1997.

42. La communauté internationale doit mettre à profit l'impulsion donnée par le Sommet du Millénaire pour atteindre les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté en adoptant, lors de la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du dévelop-

pement, une stratégie globale visant à répondre aux besoins de financement des pays en développement.

43. **M. Al-Haddad** (Yémen), se référant au paragraphe 3 du rapport (A/55/396) dont la Commission est saisie, note, à la suite de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), que l'essentiel est de réussir à renforcer les orientations du système de telle sorte qu'il réponde efficacement et systématiquement aux préoccupations des pays en développement. Bien que ces pays reconnaissent pleinement les mérites du système commercial multilatéral, ils estiment cependant que les accords en vigueur conclus dans le cadre de l'OMC ne sont pas équilibrés et qu'ils en retirent des avantages et des possibilités insuffisants. Ils ont surtout noté avec préoccupation la lenteur des progrès vers une libéralisation totale des échanges dans des secteurs particulièrement importants pour eux. Ils s'inquiètent aussi des politiques protectionnistes d'importants partenaires commerciaux et du fait que ces derniers ne s'acquittent pas pleinement et de bonne foi de leurs obligations.

44. La délégation yéménite appuie donc les orientations adoptées par la neuvième réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, tenue à Marrakech en septembre 1999. Les dispositions spéciales et différenciées des accords de l'OMC sur le commerce multilatéral, qui demeurent en grande partie lettre morte, doivent être dûment appliquées afin que les pays en développement en retirent les avantages prévus. Il est indispensable et urgent que les échanges de produits agricoles soient soumis aux règles normales de l'OMC et que les pays développés ouvrent leurs marchés aux exportations des pays en développement. Celles des pays les moins avancés doivent pouvoir y accéder en franchise et hors contingent. La délégation yéménite se félicite donc des propositions relatives à cette question présentées par l'Union européenne et d'autres États en mai 2000, lors de la réunion du Conseil général de l'OMC.

45. Les pays en développement tiennent particulièrement à ce que soient supprimés les obstacles tarifaires (plafonds et progressivité) et les mesures antidumping, règlements sanitaires et phytosanitaires et autres exigences techniques qui entravent indûment les échanges commerciaux. Les pays industrialisés doivent prendre des mesures spéciales pour encourager les transferts de technologie vers les pays en développement et les investissements dans ces pays. L'initiative, appelée « programme concret », mise en oeuvre par le secréta-

riat de la CNUCED et dont il faut faire l'éloge, a déjà produit des résultats.

46. Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/55/396), le Yémen, qui est l'un des neuf pays les moins avancés en passe d'entrer à l'OMC, fait depuis un certain temps tout son possible pour remplir toutes les conditions requises. Il partage les préoccupations d'autres pays les moins avancés face au caractère excessivement contraignant de ces obligations et espère recevoir une aide pour renforcer ses capacités en vue d'atteindre son but. La situation de pays comme le Yémen mérite une attention spéciale et leur adhésion dans des conditions équilibrées doit être facilitée.

47. **M. Rim Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) note que le montant total de la dette extérieure des pays en développement s'élève aujourd'hui à 2,5 trillions de dollars des États-Unis. Les pays fortement endettés, qui doivent 201 milliards de dollars, sont dans une situation particulièrement désastreuse avec un ratio dette/exportation de 345/1.

48. Conformément à l'accord conclu par le Groupe des huit pays industrialisés lors de leur sommet tenu à Cologne en 1999, plusieurs créanciers, membres du Club de Paris, prennent des mesures pour réduire sensiblement les dettes des pays en développement, ce qui favorise les efforts de ces derniers pour accélérer leur développement économique et réduire la pauvreté. L'allègement ou l'annulation de la dette ne devraient être assortis d'aucune condition. Toutes ces mesures doivent avoir pour but d'accélérer le développement et d'éliminer la pauvreté.

49. **M. Yopez Lasso** (Équateur), prenant la parole au nom des pays de la Communauté andine, à savoir les pays suivants : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela, souligne que la ferme volonté politique de ces États a favorisé le processus de l'intégration andine. À ce stade, la zone de libre-échange entre quatre de ces pays est devenue une réalité et le Pérou en sera membre à part entière en 2005. Au sein de la Communauté, les échanges commerciaux, notamment de produits manufacturés, ont sensiblement augmenté et ont contribué à attirer davantage d'investissements étrangers directs. Des progrès ont aussi été accomplis en vue d'une politique étrangère comme s'étendant à des négociations mixtes sur les questions économiques et commerciales.

50. La Communauté a renforcé ses relations avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR), avec lequel elle poursuivra ses négociations en vue de former une zone de libre-échange qui représenterait un énorme potentiel et deviendrait le point de convergence du développement régional. Elle continue de participer aux négociations délicates et complexes relatives à une zone de libre-échange latino-américaine. Dans le cadre de ses pourparlers avec l'Union européenne, la Communauté a évoqué quatre points essentiels : dialogue politique, accès préférentiel au Marché commun européen, coopération pour le développement et lutte contre le trafic de stupéfiants. Elle envisage en outre de renforcer ses relations avec la Fédération de Russie, les pays du Pacifique et la Chine.

51. La Communauté, fermement partisan d'un système commercial multilatéral, appuie donc l'idée d'une nouvelle série de négociations sur le commerce multilatéral, auxquelles participeraient tous les secteurs. Elle s'efforce de répondre aux exigences de la mondialisation de manière à favoriser le développement des populations qu'elle représente, dans le respect des principes démocratiques et de la justice sociale.

52. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole au nom de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, dit qu'au moment où l'Afrique et, en particulier, les pays d'Afrique australe, s'appêtent à mettre pleinement en application la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relative aux produits de base, un programme global d'assistance financière et technique est nécessaire pour aider ces pays à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs performances commerciales. Une coopération plus intense permettrait en outre aux pays de la région de s'attaquer plus efficacement aux problèmes concernant leur développement national et à faire face aux exigences d'une conjoncture économique régionale et mondiale en pleine évolution et qui devient de plus en plus complexe.

53. Compte tenu de ces faits, les pays de la Communauté ont négocié et conclu un protocole commercial prévoyant l'établissement progressif sur une période de huit ans d'une zone de libre-échange dans leur région. Ils ont également décidé de créer un mécanisme de règlement des différends ainsi que divers organismes appelés à mettre en oeuvre le protocole commercial et à administrer la zone de libre-échange. Reconnaisant qu'ils continuent à jouer un rôle marginal dans l'économie mondiale en raison de leur sous-

développement, les États membres ont donné la priorité aux mesures visant à créer des conditions favorables aux investissements, notamment en procédant à des réformes économiques.

54. La délégation tanzanienne appelle la communauté internationale à s'attaquer sérieusement au problème de l'affaiblissement continu des cours des produits de base qui dure depuis trop longtemps et qui, s'il devait se poursuivre au même rythme, compromettrait gravement les perspectives mondiales des pays de la Communauté et découragerait leurs efforts en matière de réforme des politiques nationales, de restructuration de la dette et de mobilisation de ressources extérieures. Il faudrait stabiliser les cours des produits de base des pays en développement et aider les pays producteurs à diversifier leur production. Il faudrait aussi lever toutes les barrières tarifaires sur les exportations des produits qui ont une importance primordiale pour les pays en développement, et abolir toutes les restrictions de caractère technique qui s'appliquent à ces exportations. Les pays développés sont instamment engagés à accroître leurs contributions au Fonds commun pour les produits de base afin que celui-ci puisse apporter une aide plus efficace et plus concrète aux pays en développement.

55. Le fardeau accablant de la dette a réduit la capacité des pays en développement d'assurer à leur population des services essentiels dont la privation entraîne une détresse et des souffrances considérables. Bien qu'ils aient entrepris de pénibles réformes économiques, ces pays n'ont pas réussi à attirer beaucoup d'investissements dans des activités de développement. Les pays membres de la Communauté, pour leur part, consacrent une part considérable de leurs recettes publiques au service de la dette, avec les risques d'instabilité politique et sociale que cela comporte. Aussi la délégation tanzanienne demande-t-elle instamment aux partenaires pour le développement des pays de la région de trouver une solution concrète au problème de la dette. À cet égard, la Communauté note avec satisfaction que la nécessité de s'attaquer à ce problème est plus largement reconnue au niveau international et se félicite des mesures relatives à l'endettement prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui marquent un progrès dans la bonne direction. Toutefois, pour qu'un plus grand nombre de pays, notamment les pays les moins avancés, tirent profit de cette initiative, il sera nécessaire d'assouplir encore les critères d'admission et les conditions restrictives qui s'y attachent. Il faut

trouver une solution globale et durable au problème de l'endettement, solution qui devra prévoir l'annulation de la dette.

56. **Mme Jarbussynova** (Kazakhstan) dit que son pays continue de donner la priorité au développement du système de transport en transit dans les pays sans littoral d'Asie centrale. Vu leur situation géographique particulière, il est extrêmement difficile pour ces États d'accéder aux grands axes de transport mondiaux. De plus, par suite de l'extension de la mondialisation, les échanges commerciaux à destination de ces pays ou transitant par l'Asie centrale se sont heurtés à des coûts de transport prohibitifs qui, dans de nombreux cas, atteignent jusqu'à 60 % de la valeur des importations de produits manufacturés. Aussi la représentante du Kazakhstan se félicite-t-elle de l'importance donnée, dans la Déclaration du Millénaire, aux problèmes propres aux pays sans littoral et à leurs besoins de développement.

57. Pour exporter ses ressources minérales, le Kazakhstan a besoin de moyens de transport fiables et de matériel pour ses oléoducs et ses gazoducs. Le pays espère que le projet relatif au Consortium des pipelines de la Caspienne sera bientôt opérationnel pour pouvoir exploiter les énormes gisements de la mer Caspienne, en particulier celui de Kashagan, le gisement de pétrole le plus important qui ait été découvert au cours des 30 dernières années et dont les réserves sont estimées à 7 milliards de tonnes de pétrole d'excellente qualité.

58. Le Gouvernement kazakh fait actuellement porter ses efforts sur la construction d'un réseau de transport qui s'intégrera par la suite dans le système mondial. La délégation kazakhe considère donc les travaux entrepris par la CNUCED pour élaborer un programme visant à rationaliser les transports de transit dans les États d'Asie centrale comme un élément important des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour aider les pays de cette région à s'intégrer dans l'économie mondiale.

59. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique se sont associées pour élaborer le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), couvrant tous les problèmes prioritaires de la région, y compris le développement de ses capacités de transport en transit et de son réseau de pipelines. La délégation kazakhe demande instamment à la communauté des donateurs de contribuer fi-

nancièrement aux programmes au titre du PSEPAC et d'appuyer la croissance économique du Kazakhstan et des autres États d'Asie centrale. Le soutien international aidera le Kazakhstan et les autres pays sans littoral de cette région à s'intégrer harmonieusement dans l'économie mondiale.

60. **M. Yauvoli** (Fidji) note que, dans le monde d'interdépendance et d'intégration qui est le nôtre, le commerce est devenu le premier instrument du développement. Le Gouvernement fidjien, qui attache une grande importance à la libéralisation des échanges, a pris des mesures à cette fin avant de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1996. Parmi ces mesures, il a simplifié son système tarifaire, réorganisé le secteur privé et restructuré le secteur financier. Il s'aperçoit cependant qu'en réalité, d'autres sacrifices seront nécessaires avant qu'il puisse concrétiser pleinement les avantages que recèlent la mondialisation et la libéralisation des échanges commerciaux.

61. L'économie de l'archipel de Fidji repose sur un petit nombre de produits agricoles et de ressources minérales ainsi que sur le tourisme et la petite industrie. Sa situation géographique restreint fortement sa capacité de développement économique, tempêtes tropicales, inondations et sécheresse s'ajoutant à une quantité limitée de ressources naturelles, à une main-d'œuvre peu nombreuse et à l'éloignement des principaux marchés d'exportation.

62. La délégation fidjienne demeure convaincue que le système commercial multilatéral permettra de trouver des solutions efficaces et durables aux préoccupations des pays en développement mais s'inquiète de la lenteur du processus. Attendu que les économies de la plupart des pays en développement sont tributaires d'un ou de deux produits de base exportés aux termes d'accords commerciaux préférentiels, ces pays ont besoin de temps pour aménager et diversifier leur production, et d'une aide financière spécialement affectée au développement pour pouvoir assumer le coût de ces opérations. Les troubles sociaux qui résulteraient de la non-reconnaissance de cette nécessité risqueraient d'entraîner une instabilité politique et de prolonger les épreuves de la population. La délégation fidjienne demande donc instamment au système des Nations Unies et à la communauté internationale de fournir une aide efficace afin d'alléger le coût de ces ajustements.

63. La délégation fidjienne se félicite de la reconnaissance par l'OMC du principe d'un traitement spécial et différencié et de sa décision d'en tenir compte systématiquement dans le cadre des négociations futures. Ce principe doit toutefois s'inscrire dans une démarche pragmatique pour qu'il soit appliqué de manière plus concrète et efficace. Enfin, la délégation fidjienne salue les efforts positifs de certaines économies développées pour admettre en franchise les exportations des pays les moins avancés.

64. **Mme Lachance** (Canada) note que le lourd fardeau de la dette reste un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays en développement. Les paiements au titre de la dette sont au détriment des dépenses qui devraient être affectées aux services sociaux, notamment dans le domaine de la santé et dans celui de l'éducation. Notant en outre que 11 pays ont atteint leur point de décision au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et bénéficient d'un allègement, la représentante du Canada estime qu'il faut faire davantage. Lorsque, l'an passé, le Canada a approuvé le renforcement de l'Initiative, il semblait entendu que le processus serait centré sur les projets de stratégies relatifs à la réduction de la pauvreté. Or, il est clair à ce jour que la mise au point d'une stratégie de vaste portée et reposant sur de larges assises se révèle être une entreprise extrêmement compliquée et laborieuse. Il importe de veiller à ce que les résultats attendus demeurent réalistes et de savoir faire preuve de plus de souplesse lorsqu'on établit un lien entre les mesures prises pour réduire la pauvreté et l'octroi d'un allègement de la dette, surtout si le pays concerné a fait ses preuves en prenant des mesures sociales et économiques.

65. Le Canada, qui s'est engagé à verser 215 millions de dollars canadiens au Fonds d'affectation spéciale pour l'allègement de la dette, 65 millions au FMI et 150 millions à la Banque mondiale, arrive au deuxième rang des principaux donateurs bilatéraux, ses contributions représentant 18,5 % du montant total des versements. La délégation canadienne engage instamment les autres donateurs à verser sans retard leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'Initiative afin de ne pas retarder l'octroi d'un allègement de leur dette à des pays qui le méritent. Au titre de son initiative de 1999 pour l'allègement de la dette, le Canada s'est en outre engagé unilatéralement à annuler 100 % des dettes bilatérales, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

66. Le Canada, qui plaide depuis longtemps en faveur de l'allègement de la dette des pays les plus pauvres, poursuivra son action en vue de supprimer le lourd fardeau de l'endettement qui fait obstacle au développement et pour que les fonds libérés soient acheminés vers des secteurs prioritaires tels que la santé et l'éducation. Le Canada demeure convaincu que le principe de l'allègement de la dette doit faire partie intégrante de toute stratégie globale de réduction de la pauvreté.

67. **M. Musambachime** (Zambie) estime que tant que la dette extérieure des pays en développement les plus pauvres continuera d'atteindre un niveau impossible à supporter, l'objectif de réduire la pauvreté, d'améliorer la prestation de services sociaux et de parvenir à un développement économique durable restera un mirage. Le Gouvernement zambien s'est engagé à ramener de 70 % à 50 % l'incidence de la pauvreté. À cette fin, il élabore, en consultation avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, un document directif en vue de lancer des programmes et des stratégies de réduction de la pauvreté et, pour tenter d'améliorer la prestation de services sociaux, il s'est engagé à accroître les dépenses inscrites au budget de l'État pour le secteur social.

68. Les objectifs de la Zambie visant à réduire la pauvreté, à améliorer la prestation de services sociaux, y compris les activités de prévention et de traitement de l'infection par le VIH et du sida, et à stimuler la croissance économique, seront difficiles à atteindre si la dette extérieure du pays n'est pas annulée ou considérablement réduite. À la fin de mars 2000, l'encours de la dette s'établissait à 6 419 200 000 dollars des États-Unis. Les économies résultant de la réduction ou de l'annulation de la dette contribueraient pour beaucoup à la réalisation de certains objectifs du pays.

69. La Zambie examine actuellement la possibilité d'obtenir, de ses créanciers bilatéraux et multilatéraux, un allègement supplémentaire de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, et la délégation zambienne recommande à cet égard de simplifier les modalités d'accès à l'Initiative. Elle estime en outre que la dette des pays très endettés devrait être totalement annulée afin que ces pays puissent utiliser les fonds économisés pour réduire la pauvreté, améliorer les services sociaux et stimuler la croissance économique.

La séance est levée à 17 h 30.